

AVIS PUBLIC

Je donne avis que le mardi 3 novembre 2020, à 19 h 30, le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent tiendra une séance publique virtuelle à la mairie d'arrondissement située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, pour statuer sur **4 demandes de dérogation mineure** au règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et **2 demandes d'autorisation pour un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)** du règlement RCA10-08-5.

La première demande de dérogation mineure concerne la propriété située au 2900, avenue Marie-Curie et a pour objet la construction d'un bâtiment industriel dont la hauteur de la clôture en cour avant est de 2,5 mètres, alors que le règlement en vigueur permet une hauteur maximale de 1 mètre et dont le type et la localisation d'enseigne proposée ne respectent pas toutes les normes applicables.

La deuxième demande de dérogation mineure concerne la propriété située au 2485, rue Paton et a pour objet de permettre la réduction du coefficient d'occupation au sol dérogoire d'une habitation unifamiliale isolée de 0,20 à 0,19 suite à une opération cadastrale regroupant le lot principal avec un lot résiduel de 29 mètres carrés.

La troisième demande de dérogation mineure concerne la propriété située au 2785, rue O'Grady et a pour objet l'agrandissement d'une habitation unifamiliale jumelée en empiétant dans la marge latérale.

La quatrième demande de dérogation mineure concerne les propriétés situées du 2100 au 2130, rue Gustave-Pollien, au 2355, rue des Pyrénées et au 2165, rue Harry-Halton et a pour objet la construction d'habitations unifamiliales contiguës dont la localisation des escaliers menant au garage en sous-sol est localisée en marge avant secondaire de 3 mètres.

La cinquième demande concerne une autorisation pour un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble touchant la propriété située au 7785, chemin de la Côte-de-Liesse et a pour objet un changement d'usage d'un bâtiment industriel existant et le réaménagement du site.

La sixième demande concerne une autorisation pour un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble touchant la propriété située au 1956, rue Bourdon et a pour objet l'aménagement d'un plan d'ensemble résidentiel comprenant 9 bâtiments pour un total de 160 unités.

En vertu de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens doit être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public pour les dérogations mineures.

Ainsi, toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier, pendant 15 jours suivant la publication de l'avis concernant les dérogations mineures, afin que le conseil puisse en apprécier la valeur avant de rendre une décision. Pour toute question relative à cette procédure veuillez téléphoner au 514 855-6000 poste 4240.

Les commentaires écrits peuvent être soumis par courriel à l'adresse suivante : saint-laurent@ville.montreal.qc.ca ou par courrier au **777, boulevard Marcel-Laurin, H4M 2M7**.

Fait à Montréal,
Le 14 octobre 2020.

Benoit Turenne
Secrétaire du Conseil d'arrondissement

PUBLIC NOTICE

I give notice that on Tuesday, November 3, 2020, at 7:30 p.m., the Saint-Laurent Borough Council will hold a virtual public meeting at the Borough Hall located at 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, to rule on **4 requests for minor exemption** from by-law number RCA08-08-0001 and **2 requests for authorization for a specific construction, modification or occupancy project of a building (PPCMOI)** of by-law RCA10-08-5.

The first request for minor exemption concerns the property located at 2900, avenue Marie-Curie and has for object the construction of an industrial building whose height of the fence in front yard is of 2.5 m, whereas the by-law in force allows a maximum height of 1 m and whose type and the location of the proposed sign does not meet all applicable standards.

The second request for minor exemption concerns the property located at 2485, rue Paton and aims to allow the reduction of the derogatory floor space coefficient of an isolated single-family dwelling from 0.20 to 0.19 following a cadastral operation grouping the main lot with a residual lot of 29 m².

The third request for minor exemption concerns the property located at 2785, rue O'Grady and is intended to expand a semi-detached single-family dwelling by encroaching on the side setback.

The fourth request for minor exemption concerns the properties located from 2100 to 2130, rue Gustave-Pollien, at 2355, rue des Pyrénées and at 2165, rue Harry-Halton and relates to the construction of adjoining single-family dwellings including the location of the stairs leading to the garage in the basement, is on the secondary front margin of 3 m.

The fifth request concerns an authorization for a specific project to construct, modify or occupy a building affecting the property located at 7785, chemin de la Côte-de-Liesse and relates to a change in the use of an existing industrial building and redevelopment of the site.

The sixth request concerns an authorization for a specific project to construct, modify or occupy a building affecting the property located at 1956, rue Bourdon and has for object the development of a residential master plan comprising 9 buildings for a total from 160 units.

Under Ministerial Decree 2020-049 of July 4, 2020, any procedure that involves the movement or assembly of citizens must be replaced by a 15-day written consultation, previously announced by public notice.

Thus, any person can send written comments, by email or by mail, for 15 days following the publication of the notice, so that the board can assess its value before rendering a decision. For any question relating to this procedure please telephone 514 855-6000 ext. 4240.

Written comments can be submitted by email to the following address: saint-laurent@ville.montreal.qc.ca or by mail to **777, boulevard Marcel-Laurin, H4M 2M7**.

Montreal, October 14, 2020

Benoit Turenne
Secretary of the Borough Council